ISSN 1246-3442

Session spéciale Budget Participatif

Réunion du 19 juillet 2019

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENTE : **Sophie BORDERIE**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Vétérinaire (en retraite) **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce (en retraite) Maire de Prayssas Vice-président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas **Mme Laurence DUCOS** Salariée

COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** Cadre territorial (en retraite) **Mme Caroline HAURE-TROCHON** Médecin généraliste
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Agriculteur (en retraite) Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne **Mme Hélène VIDAL** Fonctionnaire
FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Retraité (SADEFA) Maire de Saint-Vite **Mme Sophie GARGOWITSCH** Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Médaille communale et départementale Médaille d'honneur agricole Retraité Maire de Paulhiac **Mme Christine GONZATO-ROQUES** Fonctionnaire Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Gérant de société Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas **Mme Valérie TONIN** Agent immobilier Adjointe au Maire de Barbaste
LIVRADAIS	**M. Jacques BORDERIE** Chef d'entreprise 1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot **Mme Séverine BESSON** Agricultrice
MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire

MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** ***Présidente du Conseil départemental*** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Comptable (en retraite) Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée de l'Education Nationale
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Médecin cardiologue (en retraite) Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.** Retraitée Fonction publique d'Etat Maire d'Astaffort
TONNEINS	**M. Michel PERAT** Retraité Maire de Clairac **Mme Line LALAURIE** Retraitée Fonction publique territoriale Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Alain PICARD** Masseur Kinésithérapeute **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas
VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire

VILLENEUVE 2

M. Patrick CASSANY
Gérant de société
1er Vice-président du Conseil départemental
Maire de Villeneuve-sur-Lot
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Villeneuvois

Mme Catherine JOFFROY
Avocate

LEGENDES **:**

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES
Vice-Présidents : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Hélène VIDAL

Membres : Mme Marie-France SALLES, Alain PICARD, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président :	M. Jacques BILIRIT
Vice-Président :	M. Michel MASSET
Membres :	MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président :	Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents :	Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres :	M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président :	M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents :	Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres :	Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente :	Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents :	M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres :	Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS, Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président :	M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents :	M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres :	Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON, Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL, M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

Réunion du 19 juillet 2019

Pages

- Ouverture de la séance du 19 juillet 2019 sous la présidence de Mme Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance (Mme Bricard) 1

- Discours d'ouverture de la Présidente 1

- Présentation du rapport n° 4004 de la Commission développement Durable et Citoyenneté par Mme Lamy et débats 3

- Vote du rapport n°4004 de la Commission développement Durable et Citoyenneté 12

- Diaporama 14

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
Mme Sophie BORDERIE *Présidente du Conseil départemental*	1 à 3 ; 7 ; 9 ; 10 ; 12 ; 13
M. Jacques BILIRIT	7 ; 11
M. Christophe BOCQUET	6 ;
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	7 ; 9 ; 11
Mme Laurence DUCOS	8 ;
M. Raymond GIRARDI	12 ;
Mme Caroline HAURE-TROCHON	11
Mme Baya KHERKHACH	9 ;
Mme Line LALAURIE	12 ;
Mme Laurence LAMY	3 à 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12
M. Guillaume LEPERS	6 ; 9;13
Mme Marie-France SALLES	8 ;
M. Fabien DUPREZ *Directeur général des Services par intérim*	6

SESSION SPÉCIALE BUDGET PARTICIPATIF

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2019

La session spéciale relative au budget participatif du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 19 juillet 2019 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Fabien Duprez, directeur général des services par intérim.
La séance a débuté à 11h30 et a été levée à 12h30.

Étaient présents
- M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , DÉZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mme HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, M. MASSET Michel, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés : ***M. Jacques BORDERIE (a donné pouvoir à Mme Besson)***
M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Bricard)
Mme Christine GONZATO-ROQUES (a donné pouvoir à M. Calmette)
M. Alain MERLY (a donné pouvoir à Mme Ducos)

Mme la Présidente. – Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Chers internautes,

Je constate que le quorum est atteint. Il nous faut un secrétaire de séance.
Je propose Mme Bricard. Je vous remercie. J'aborde cette session avec une certaine solennité. Il y a quelques mois, notre pays était secoué par une crise sociale inédite par son ampleur et par ses modalités.

Notre sujet n'est pas aujourd'hui de disserter sur les causes profondes du mouvement des « gilets jaunes » qui, du reste, a longtemps bénéficié de la bienveillance de l'opinion publique.
Ce qui est certain, c'est que nos concitoyens ont exprimé une exigence de probité, de transparence et de démocratie.

A un moment où la défiance est grande à l'égard de la démocratie représentative, les élus de proximité que nous sommes conservent globalement la confiance des Français.
Selon le dernier sondage annuel du CEVIPOF, 60% de nos concitoyens font confiance à leur maire. Ce chiffre tombe à 41% pour les députés et même à 28% pour le Président de la République. Plus on s'éloigne du terrain, plus la défiance est forte.

En Lot-et-Garonne, nous avons bien compris, je crois, cette attente de nos concitoyens et nous l'avons inscrite dans l'ADN de la collectivité depuis 2008.

Nous avons toujours fait le choix d'associer les Lot-et-Garonnais aux décisions qui les concernent.

Des outils de concertation et de dialogue avec la population, avec les acteurs socio-économiques ont systématiquement été mis en place lors des phases d'élaboration et de réalisation de nos grands projets.

Je pense bien sûr aux Etats généraux de l'Agriculture en 2010, à la genèse du projet Center parcs, aux différents schémas que nous avons bâtis dans le domaine du développement social, aux Etats généraux du Tourisme ou encore aux Assises du Sport. Les exemples sont nombreux car sur chaque sujet d'intérêt départemental, nous concertons, nous dialoguons, nous construisons ensemble.

Ensemble avec les forces vives et les associations. Ensemble avec tous les groupes politiques de cette assemblée qui partagent cette culture et je les en remercie. La Commission de refondation constitue une référence démocratique pour une collectivité comme la nôtre. Nous pouvons en être fiers.

L'expertise de terrain, la consultation, sont indispensables pour répondre à l'expression des besoins des citoyens.

Ce travail nous a, en outre, permis d'affiner la connaissance de certains projets et donc d'en améliorer l'acceptabilité.

Mais il faut aller plus loin. La démocratie participative sur laquelle nous allons aujourd'hui débattre ne saurait être une réponse « brute » à la crise des gilets jaunes. Elle ne doit pas non plus être un prétexte ou pire encore une belle opération de communication.

Non ! La politique de démocratie participative que nous allons construire avec les Lot-et-Garonnais dans les prochains mois et les prochaines années est au croisement d'une attente légitime des administrés et d'une volonté politique forte que nous assumons collectivement.

Nous faisons aujourd'hui le choix d'accompagner la demande sociale et citoyenne qui s'est exprimée dans l'opinion.

Pour atteindre cette ambition, nous devons être concrets et proposer de nouveaux outils. C'est d'abord le droit à l'initiative citoyenne qui ouvre la possibilité à 1 % de la population de saisir l'Assemblée et d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour d'une session publique d'un sujet en relation avec les compétences de l'action du Conseil départemental. Au-delà de 2 % de la population, ce sujet donnera lieu à la création d'une mission d'information et d'évaluation, sous la forme d'une commission *ad hoc* désignée par l'assemblée départementale, qui rendra un rapport public.

C'est ensuite la création d'un conseil consultatif citoyen, composé de 42 citoyens tirés au sort et de 8 élus départementaux. Un homme et une femme représenteront les 21 cantons du Lot-et-Garonne pour un mandat de trois ans. Le conseil consultatif citoyen pourra se prononcer sur toute question d'intérêt départemental relevant des compétences du Département. Il pourra également rendre des avis sur les sujets soulevés dans le cadre du droit à l'initiative citoyenne. Il sera aussi saisi de tous les grands projets que le Département pourrait mettre en œuvre ou soutenir.

À ce jour, plus de 400 candidatures ont été déposées, ce qui est très encourageant et je vous invite à promouvoir ce dispositif auprès des Lot-et-Garonnais. Les candidatures seront possibles jusqu'au 31 août 2019. Le tirage au sort interviendra dans tous les cantons le 10 septembre, et le conseil sera installé le 21 septembre prochain à 10 heures. Ces rendez-vous seront importants, ne les manquons pas.

C'est enfin le sujet qui nous occupe ce matin : la mise en place d'un véritable budget participatif, doté d'une enveloppe budgétaire de 1 million d'euros à partir de l'année 2020. Le montant est significatif et correspond, comme vous pourrez le constater, à l'engagement des Départements, comparables démographiquement, qui s'engagent dans cette démarche, et ils sont de plus en plus nombreux. Ce montant est supportable financièrement pour notre collectivité ; bien évidemment, nous nous en sommes assurés au préalable.

Dans quelques instants, Laurence Lamy détaillera ce nouveau dispositif. Pour la première fois à l'échelle du département, nous instaurons un véritable budget participatif citoyen, qui permettra de financer la réalisation de projets d'initiative citoyenne sur l'ensemble du territoire départemental. Je veux saluer une décision approuvée lors de la réunion conjointe de la commission Développement durable et Citoyenneté et de la commission Refondation des politiques publiques les 7 et 14 juin dernier. Des propositions ont été avancées et certaines ont fait consensus par les différents groupes de notre assemblée.

Je veux souligner enfin l'engagement fort et sincère qui découle d'un choix politique assumé. Il existe une réelle demande des citoyens d'être mieux associés à l'action publique locale. Nous y répondons très concrètement malgré les contraintes imposées par notre PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement).

Mes chers collègues, aujourd'hui nous construisons un « pack » démocratique inédit et ambitieux. Inédit à l'échelle du pays : nous serons le premier Département à développer une gamme d'outils aussi complète. Ambitieux par son objectif politique au meilleur sens du terme. Lors de mon installation, j'ai clairement dit, qu'à mes yeux, il ne devait pas exister de citoyens de seconde zone. C'est en considérant l'avis des Lot-et-Garonnais et en les associant encore plus étroitement à nos décisions que nous atteindrons cet objectif. C'est un pari démocratique, social et politique que nous faisons ; nous le gagnerons au-delà de nos sensibilités. Bien sûr je serai pragmatique. Au terme de la première année, nous devrons évaluer ce dispositif expérimental, et si des évolutions sont nécessaires, nous y procéderons.

Je vous remercie et donne maintenant la parole à Laurence Lamy pour présenter une des facettes de la démocratie participative, à savoir le budget participatif.

Mme LAMY. – Mes chers collègues et chers internautes, je vous rappelle, moi aussi, que lors du budget primitif 2019 nous avons décidé de nous doter d'un certain nombre d'outils pour renforcer l'association des Lot-et-Garonnais à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de nos politiques publiques, et d'expérimenter de nouvelles méthodes de démocratie à l'échelle départementale, afin de répondre à une demande forte de la population, pour laquelle la démocratie représentative ne semble plus suffire.

En effet, la démocratie participative est une forme d'expression citoyenne du pouvoir, qui vise à faire participer les habitants d'un territoire aux décisions politiques. Elle a d'abord été utilisée pour les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais elle s'étend maintenant à d'autres sujets comme l'environnement. Concrètement, elle favorise l'argumentation significative de l'implication des citoyens dans la vie de leur territoire.

Vous l'aurez compris, cette démarche n'est pas sans intérêt. Elle permet la collecte de nouveaux avis sur des sujets précis, une véritable ouverture aux citoyens, et surtout l'essor de projets qui rassemblent la population.

Madame la Présidente vous a présenté notamment le droit à l'initiative citoyenne et le conseil consultatif citoyen que nous avons instauré. Je rappelle que notre Département est le premier de France à s'engager dans la création d'une telle instance.

Depuis plusieurs semaines, nous travaillons, ensemble, dans le cadre de réunions communes de la commission Développement durable et Citoyenneté et de la commission de Redéfinition des politiques départementales, à l'opportunité de mettre en place un budget participatif citoyen, à l'instar des initiatives des Départements voisins, notamment le Gers, qui a été précurseur dans cette démarche.

Un budget participatif citoyen est un budget mis à disposition des citoyens, qui leur permet de proposer des idées, des projets entrant dans le champ de compétence du Département, et de décider par le vote de l'utilité départementale de ces projets.

Pour votre information, le Gers a reçu, dans le cadre de son premier budget participatif en 2018, mille idées. Après étude de la faisabilité technique et juridique par les services, 400 projets ont été soumis au vote des Gersois, qui se sont fortement mobilisés, puisque 35 000 personnes ont pris part au vote. 40 projets ont été désignés lauréats et sont en cours de réalisation ou déjà inaugurés.

Les deux commissions réunies le 14 juin dernier ont approuvé, à l'unanimité des membres présents, la mise en place de ce budget participatif citoyen dans notre collectivité, à hauteur de 1 million d'euros. Elles ont discuté des axes de réflexion sur les grands principes de ce budget, qui feront l'objet d'un règlement coécrit avec les membres du conseil consultatif citoyen.

Je vous informe également que le comité technique, réuni le 11 juin dernier, a approuvé, à moyens constants, la création du service de démocratie participative au sein de la direction de la Vie associative, citoyenne et sportive, en y affectant un agent par redéploiement interne et un agent en immersion. Il sera par ailleurs nécessaire de doter ce service d'une plate-forme numérique dédiée, afin de valoriser les projets déposés dans le cadre du budget participatif citoyen.

L'instauration d'un comité technique associant l'intégralité des directions générales adjointes devra être mise en place afin d'étudier la faisabilité de l'ensemble des projets déposés.

Je vous propose maintenant de regarder plus en détail les pistes de réflexion qui ont été fixées par les membres des deux commissions, au travers d'un diaporama établi notamment par Jean-François Durante, directeur de la Vie associative, citoyenne et sportive, et Dany Dutey, qui est la nouvelle cheffe du service « démocratie participative ».

Présentation d'un diaporama par Mme Lamy (cf page 14)

Pourquoi la mise en place d'un budget participatif citoyen ? Lors des réunions de la commission Développement durable et Citoyenneté et de la commission Redéfinition des politiques départementales, les 7 et 14 juin 2019, il a été présenté les enjeux, avec les retours d'expérience des Départements du Gers, des Landes et de la Dordogne. L'objectif était de décider de l'opportunité de la mise en place d'un budget participatif citoyen, conformément à la délibération du Conseil départemental du 5 avril dernier. Il a été émis un avis favorable à cette proposition, des deux commissions, à l'unanimité des membres présents. Ce dossier a également été examiné par la commission des Finances et la commission Développement durable et Citoyenneté le 10 juillet 2019.

Qu'est-ce qu'un budget participatif citoyen ? C'est un budget mis à la disposition des citoyens pour proposer leurs idées, leurs projets entrant dans le champ de compétence du Département. Il s'agit de les impliquer et de s'appuyer sur leur expertise de terrain, de décider par le vote des projets utiles au département et de décider de l'affectation du budget alloué.

Pour nous, il s'agissait de répondre à trois questions. Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'engage-t-il dans cette démarche ? Si oui, quelle serait l'enveloppe allouée à ce budget participatif ? Et quelles seraient les propositions de grands principes qui seront ensuite formalisés dans le règlement qui sera coécrit avec les membres du conseil consultatif citoyen ?

Nous avons bien sûr étudié l'exemple de nos voisins. En effet, le Département du Gers est pionnier dans la démarche et vient de voter son budget participatif « Gers 2 ». Les Départements de la Dordogne et des Landes ont voté la mise en place de leur premier budget participatif, et la Gironde envisage la mise en place de ce budget en 2020. Le Gers s'est doté d'une enveloppe de 1 million d'euros la première année, avec une enveloppe identique en 2019. Le Département de la Dordogne s'est doté d'une enveloppe du même montant, et les Landes ont adopté une enveloppe de 1,5 million d'euros.

Je vais vous présenter les propositions qui ont été faites lors des commissions. Leurs membres proposent d'allouer une enveloppe de 1 million d'euros au budget participatif citoyen. Il s'agit de donner à nos concitoyens, pour cette première année, une marge de manœuvre significative pour leurs projets. Après avoir étudié les grands principes figurant dans les règlements des budgets participatifs du Gers, des Landes et de Dordogne, il vous est proposé d'approuver les principes suivants, qui seront proposés et discutés avec les membres du conseil consultatif citoyen, tirés au sort le 10 septembre et installés le 21 septembre.

Quelles sont les dépenses éligibles dans le cadre de ce budget ? Il s'agira de dépenses d'investissement ne générant pas ou très peu de fonctionnement. Évidemment, il faudra que le projet soit implanté en Lot-et-Garonne et qu'il soit en lien avec les compétences du Département. Il s'agira de projets d'intérêt collectif ; tout projet pour tirer un profit personnel sera éliminé. Les projets devront être réalisables dans l'année qui suit leur approbation, et ils devront être portés par des associations, soit des associations existantes, soit des associations créées dans le but de porter le projet.

Concernant les projets « jeunes », ils seront portés par des jeunes, mais pourront bénéficier à tout public. Ils pourront être déposés par des jeunes à partir de onze ans jusqu'à vingt ans.

Quel est le montant maximum alloué à chaque projet ? Il a été décidé de consacrer au moins 10 % de l'enveloppe globale aux projets « jeunes », avec un montant maximum par projet de 25 000 euros et sans cofinancement. Pour les autres projets, le montant maximum sera de 50 000 euros, sans cofinancement ; il s'agit de ne pas complexifier la réalisation des dossiers. Tous les projets d'un montant supérieur seront écartés.

Qui pourra déposer un projet ? Tout citoyen résidant en Lot-et-Garonne, âgé d'au moins onze ans pour les projets « jeunes », ou les associations du département. Pour les particuliers, la réalisation devra être assurée par une association ou une association temporaire d'enfants citoyens pour les projets « jeunes ». Seront exclus les projets des collectivités, de leurs établissements publics, des syndicats intercommunaux et des entreprises privées.

Il ne sera pas demandé de justificatif de domicile. Les personnes pourront attester sur l'honneur de leur résidence lors du dépôt du projet.

Comment déposer un projet ? Le Département va créer une plate-forme numérique dédiée. Ce sera possible aussi en mairie au format papier, par courrier ou dépôt à l'Hôtel du Département.

Comment seront examinés ces projets ? L'analyse de la faisabilité juridique et technique se fera par les directions selon les domaines, dès la réception du projet. Il faudra collecter l'accord des maîtres d'ouvrage, que ce soit les associations ou des communes si le projet concerne le domaine public. Le projet sera présenté et validé en conseil consultatif citoyen, puis à la commission Développement durable et Citoyenneté.

Comment faire campagne pour défendre ces projets ? Il pourra être fait une publication des projets sur la plate-forme dédiée. Chaque porteur de projet mènera campagne pour le défendre par ses propres moyens ; toutefois, un kit de campagne pourra être remis à chaque porteur. Pour les projets « jeunes », nous avons pensé à l'organisation éventuelle de réunions publiques ou de vidéos sur une chaîne Internet dédiée.

Concernant le vote des projets, il sera possible à partir de onze ans, soit l'âge d'entrée au collège, par tout citoyen résidant en Lot-et-Garonne, simplement avec une attestation sur l'honneur de domiciliation, sur la plate-forme dédiée créée par le Conseil départemental ou grâce à une urne disponible dans chaque commune, avec une communication spécifique à destination des maires qui aura lieu, ou grâce à une urne déposée dans les collèges ou à l'Hôtel du Département. Un votant devra obligatoirement voter pour trois projets : il s'agit d'inciter nos concitoyens à avoir une vision départementale des projets et de se projeter au-delà de son canton.

Comment seront déterminés les lauréats ? La sélection des projets « jeunes » se fera par ordre décroissant des voix obtenues, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire dédiée. Pour les autres projets, il faudra assurer une répartition départementale équitable. Le premier projet sur chaque canton qui arrivera en tête des voix sera retenu, et les autres projets lauréats seront ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de voix, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Concernant la réalisation et l'évaluation des projets, elle devra se faire dans les douze mois qui suivent la délibération de validation. Les projets déposés par un particulier devront obligatoirement être réalisés par une association. Le budget non consommé ne sera pas reporté sur l'exercice suivant. Les projets réalisés feront l'objet d'une évaluation, avec une restitution en assemblée.

Concernant le calendrier, nous sommes aujourd'hui en session spéciale du Conseil départemental décidant de la mise en place ou pas de ce budget participatif citoyen. Je vous rappelle que le 10 septembre, à 19 heures, se déroulera le tirage au sort des membres du conseil consultatif citoyen, qui se réunira le 21 septembre, à 10 heures, pour son installation. Début octobre, nous projetons de réunir le conseil consultatif citoyen pour travailler à une coécriture du règlement du budget participatif citoyen. À partir de mi-octobre 2019, nous pourrons organiser des réunions publiques pour présenter la démarche auprès de nos concitoyens, ainsi que le règlement adopté du budget participatif, avec l'ouverture également de la plate-forme dédiée. Courant octobre, jusqu'à fin décembre 2019, les concitoyens pourront déposer leurs idées, leurs projets, et il y aura un travail transversal de toutes les directions pour aider à la constitution et la faisabilité de ces projets. À partir de janvier, nous pourrons réunir le comité technique, qui les analysera. En février 2020, nous pourrons établir la liste des projets soumis au vote, mis en ligne, et chaque porteur de projet pourra faire campagne. Il est prévu, en mars 2020, de connaître le résultat des votes, avec présentation des projets des lauréats en conseil consultatif citoyen, ainsi qu'en commission Développement durable et Citoyenneté. Enfin, une présentation sera faite en assemblée départementale, avec le vote de la ligne du budget participatif au budget primitif 2020.

C'était un peu long, mais il s'agissait, pour les internautes qui manifestent un intérêt certain pour la démarche, d'avoir le plus de renseignements possible.

M. BOCQUET. – Merci, Madame la Présidente. C'est pour préciser le déroulement des commissions. Le 10 juillet dernier, à la commission du budget participatif citoyen, le groupe l'Avenir ensemble avait réservé son avis pour la session du 19 juillet, aujourd'hui, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport.

M. DUPREZ. – Monsieur, vous parlez de la réunion du 10 juillet, et je vois qu'il est inscrit : « Le groupe l'Avenir ensemble réserve son avis pour la session du 19 juillet. » Ce n'est pas exact ?

M. LEPERS. – Ce n'est pas « à l'unanimité des présents ». On peut tout faire dire, mais il faut parler français. Présidente, permettez-moi d'intervenir sur ce sujet. Bien évidemment, le groupe est attaché à la démocratie participative, parce que nous avons tous des expériences, de bons exemples sur ce sujet, notamment dans la strate communale. Nous avons rappelé notre attachement à travers toutes les commissions, où nous étions plutôt positifs sur la partie « budget participatif ». Par contre, nous avons émis des réserves sur certains points, notamment la cohérence de la strate. Nous en avons beaucoup parlé pendant les commissions. Autant nous sommes tous convaincus que le budget participatif au niveau local, communal, est intéressant, autant de par nos compétences la strate lot-et-

garonnaise nous paraît moins évidente. La preuve, c'est que dans le processus on est obligé de repasser par les communes pour la validation. Tout cela amplifie un peu la complexité pour nos concitoyens. Deuxièmement, il existe des régimes d'aide aux associations, très précis et très justes, et validés par tous : on les baisse de 30 à 40 %, et ensuite on vient remettre un mécanisme qui pourrait aider certaines associations. Ce n'est pas forcément toujours très audible pour les citoyens. Enfin, nous voyons derrière cela un manque de sincérité au niveau de la communication, et nous pensons que certaines échéances qui arrivent font émettre certains projets de ce type. Quand on voit la communication sur le conseil citoyen, avec des 4x3… je n'imagine pas pour les six mois à venir, je vois déjà les 4x3, les Facebook, etc. Cela fait beaucoup de communication, bizarrement, à la veille de certaines échéances. Donc oui au budget participatif à certaines strates, mais nous doutons de la nôtre, et nous exprimons une incompréhension au niveau des associations, et nous pouvons douter de cette sincérité.

Mme BRANDOLIN. – J'aurais aimé avoir quelques précisions. À la mairie d'Agen, nous connaissons les budgets participatifs depuis quelques années maintenant. Dans le projet que vous nous présentez, j'ai un peu de mal à comprendre quelle est notre place d'élus départementaux, puisque les projets vont être votés par l'ensemble des citoyens, mais nous, en fait, nous n'aurons pas notre mot à dire. Dans le projet que vous nous présentez, il n'y a pas de codécision, et cela m'embête un peu qu'il n'y ait pas ce travail collectif entre les citoyens d'un côté et les élus départementaux de l'autre. Nous sommes quand même dans une démocratie représentative, nous avons été élus et je pense que nous avons aussi notre rôle à jouer.

Ensuite, j'aimerais savoir comment vous envisagez le lien avec les mairies, parce que vous dites que les projets doivent être validés par les communes, notamment quand ils concernent le domaine public, et qu'il y aura des urnes dans les communes. Comme l'a dit Guillaume Lepers, on voit que le rôle des communes est central. Comment envisagez-vous ce lien ? Ce n'est pas non plus très clair dans la façon dont vous présentez le projet.

Troisièmement, je n'ai pas compris pourquoi vous ne demandez pas de justificatif de domicile. Y a-t-il une raison juridique ? Pourquoi simplement une attestation sur l'honneur ?

Quatrièmement, c'est très habile de votre part, les projets seront déterminés en mars 2020. Bravo ! Bien joué ! Je trouve que le calendrier est vraiment très électoraliste.

Mme LAMY. – Concernant le vote exclusif des citoyens, tel est justement le but d'un budget participatif citoyen, c'est de laisser le choix de la décision aux Lot-et-Garonnais. C'est le but de la démarche. Nous, en tant qu'élus, nous avons l'occasion de prendre des décisions dans un autre cadre. Mais là, il s'agit de réserver une enveloppe pour des projets qui seront définis par les citoyens eux-mêmes.

Mme la Présidente. – Une fois que le projet sera retenu, évidemment qu'il y aura une délibération en commission permanente pour voter. À ce moment-là, nous validerons ce projet.

M. BILIRIT. – Je voudrais tout d'abord rappeler le contexte dans lequel on est pour mettre en place un budget participatif. On est dans un contexte politique ; il suffit de regarder les dernières échéances électorales, qui ont apporté un certain nombre d'enseignements. Aux précédentes élections, nos concitoyens ont abandonné le soutien aux partis politiques traditionnels, au profit d'un mouvement jeune, qui promettait du renouveau. On voit bien qu'il y a là, de la part des citoyens, une appétence au changement, à la recherche de nouvelles pratiques. Parallèlement, on voit aussi les scores toujours plus élevés de l'extrême-droite, en particulier dans notre département, qui nous montrent des signes d'essoufflement de notre modèle démocratique. D'autre part, on voit bien comment, avec le mouvement des « gilets jaunes », beaucoup de citoyens se sont retrouvés sur les ronds-points, se sont groupés dans un mouvement totalement inédit, et les personnes n'étaient en rien prédestinées pour se rencontrer, mais elles se sont quand même unies pour faire entendre leurs voix. Dans les thèmes de contestation, il y avait la remise en cause de notre système démocratique. Cela fait partie de ce contexte

devant lequel il faut, me semble-t-il, répondre ou trouver des réponses. Les réponses que nous essayons d'avoir sont à trois niveaux : le droit à l'initiative, le conseil consultatif et le budget participatif. Nous essayons de trouver des réponses à des besoins réels. Bien sûr, il y a des interrogations, et je crois qu'on l'a dit en commission. On est quand même dans une phase expérimentale. Il va bien falloir regarder comment cela fonctionne et éventuellement ajuster par rapport à ce que l'on fait. Cela me semble tout à fait normal, car ce que nous sommes en train de faire est important.

Des questions se posent, sur la strate : est-ce que le département est une bonne strate ? J'aurais tendance à dire oui si je regarde à côté, ce qui s'est passé dans le Gers. Quand je vois que mille idées sont arrivées, quand on se souvient du nombre de votants, cela signifie qu'il existe une appétence pour des choses nouvelles. Je pense que le budget participatif est quelque chose d'intéressant au niveau de la strate départementale. Quelle est la place de l'élu ? Je pense que dans nos cantons, nous avons toute notre place. À mon avis, c'est là qu'il va falloir qu'on mobilise et rencontre pour faire émerger demain les idées et des projets et amener, après-demain, les citoyens à voter sur les projets qui seront présentés. Là, nous sommes tout à fait dans notre rôle de proximité et d'animation de notre territoire. Je pense que ce rôle est important.

Ensuite, vous êtes en train de dire : « Vous mettez en place un outil politicien qui va servir aux élections. » Excusez-moi, vous êtes aussi dans les cantons, et c'est à chacun de se mobiliser et d'animer son territoire. Ou alors on peut dire : « Ce qui vient de se passer ne compte pas, il n'y a pas de problème et on attend la prochaine échéance. » Personnellement, ce n'est pas ainsi que je vois les choses. Je pense que des situations ou des contextes sont tels qu'il me semble qu'il faut avancer. Au niveau de l'Aquitaine, Laurence l'a rappelé, les choses sont en train d'évoluer, au niveau national aussi, dans des départements de droite comme de gauche. Effectivement, on est dans un contexte politique, dans une recherche de nouveaux systèmes démocratiques par les habitants. Il me semble de notre rôle de trouver et d'apporter des réponses au niveau de notre collectivité.

Mme DUCOS. – Bien entendu, nous sommes tous d'accord pour dire que nous sommes dans une phase un peu de recherche d'évolution de notre modèle démocratique. Il est évident qu'il y a des questions et des évolutions, et on ne peut pas s'opposer à ce genre de projet d'initiative citoyenne. Cela dit, est-ce qu'on n'est pas un peu rapide ? Le conseil consultatif citoyen, le droit d'initiative citoyenne et le budget participatif immédiat : est-ce qu'il n'aurait pas dû y avoir une mise en place un peu plus expérimentale, en douceur ? Est-ce que cela ne va pas mobiliser énormément de temps et de personnes autour de ces projets ? Notre rôle d'élus est aussi celui d'accompagner les projets de nos associations et ceux de nos communes. L'idée de passer par-delà les communes pour soutenir des projets qu'elles auraient ou pas soutenus me dérange un peu. Donner la parole, engager les citoyens, c'est important parce que cela aussi fait prendre conscience de notre rôle, mais est-ce qu'on ne va pas un peu à l'encontre du rôle du Département, qui doit être avant tout un soutien aux collectivités communales ? L'idée d'avoir supprimé des finances en soutien aux communes et en même temps d'arriver aussi rapidement à consacrer 1 million d'euros à ces projets est une idée dérangeante. Est-ce qu'on n'aurait pas dû rester au premier étage du conseil consultatif ? Cela me dérange de voir cette planification rapide. Il ne faut pas oublier notre rôle ; or, est-ce qu'on ne se diversifie pas un peu trop dans un contexte contraint ? Je voudrais aussi poser une question sur l'agent redéployé dans le service ; vous avez parlé également d'un agent en immersion : quel sera cet agent et quelle sera sa mission ?

Mme LAMY. – Cet agent est issu d'un autre service et a postulé pour travailler au service Citoyenneté, au sein de la démocratie participative.

Mme SALLES. – Si je peux me permettre, en parlant sous le contrôle de la DRH, il s'agit d'une procédure de reclassement, qui passe par une période temporaire, pendant laquelle un agent est positionné dans un service. L'immersion permet à un agent, dans une procédure de reclassement, de pouvoir se réintégrer dans un service généralement après avoir connu une période d'arrêt. C'est un agent de la collectivité, qui pourra rester dans ce service si cela donne toute satisfaction.

Mme la Présidente. – Je voudrais apporter quelques précisions aux questions notamment de Madame Brandolin, en tout cas compléter ce qui a déjà été dit. Pourquoi l'échelon départemental ? Parce que je crois qu'aujourd'hui bon nombre de Lot-et-Garonnais n'ont pas la chance, dans leur commune, d'avoir des conseils consultatifs citoyens, ce qu'on appelle parfois des conseils intergénérationnels. Je sais que cela existe à Agen, mais à Marmande aussi il existe des conseils enfants, jeunes et seniors. Peu de communes peuvent les mettre en place, et aujourd'hui on donne la possibilité à tous les Lot-et-Garonnais de participer, à travers ce conseil consultatif citoyen. Il en va de même pour le budget participatif : tous les Lot-et-Garonnais vont pouvoir inscrire des projets qui ne seraient pas forcément soutenus par des mairies, parce que trop petites ou pas forcément organisées. C'est donc donner la possibilité à tous les Lot-et-Garonnais de s'inscrire dans cette démarche de démocratie participative.

Par rapport à la question que vous posiez sur des projets privés qui pourraient s'inscrire sur un domaine public…

Mme BRANDOLIN. – Le lien avec les mairies apparaît plusieurs fois, notamment en ce qui concerne le domaine public, et il n'a pas été explicité.

Mme la Présidente. – Cela a été soulevé en commission. Les services sont en train de se renseigner pour voir le fonctionnement par exemple si un projet d'aménagement de jeux d'enfants qui serait porté par une association mais qui serait dans un jardin public.

Par rapport à la séquence de communication, de toute façon il faut communiquer si l'on veut que cette démarche réussisse. En termes de calendrier, on ne va pas s'arrêter aujourd'hui de réfléchir et d'avoir des projets. Je ne vais pas rallumer la mèche, mais j'ai tendance à croire que tout le buzz autour du stade Armandie, en termes de calendrier, est très bien venu aussi. Les uns et les autres peuvent continuer à mener des projets dans les différents territoires, et si l'on veut que cela marche, il va falloir communiquer.

Mme LAMY. – Je voudrais rappeler quand même que la solidarité territoriale est une de nos premières compétences et que, tous les jours, nous aidons à la réalisation de projets communaux ou associatifs. Que nous le fassions dans un cadre nouveau ne change pas du tout notre intervention vis-à-vis des communes. Tous les projets ne seront pas forcément implantés sur du domaine public communal. Mais quand ce sera le cas, il faudra évidemment conventionner avec la commune pour obtenir son accord. La plupart des projets ne porteront pas forcément là-dessus.

M. LEPERS. – Par strate, je ne parlais pas de Lot-et-Garonne, je parlais de compétences et de rajout de complexité dans le mécanisme. C'est déjà difficile pour certains à comprendre les compétences de chacun. Au niveau communal, il est vrai que c'est plus simple, que les projets sont plus faciles à porter. De par ses compétences, la strate départementale est plus compliquée. Encore une fois, le budget participatif marche ailleurs. Des départements et des communes n'ont pas attendu les « gilets jaunes » ; cela fait déjà un moment que ce budget est mis en place. Je ne vous parle de la strate au sens de la géographie, puisque la géographie peut être intéressante ; je parle des compétences et de la difficulté entre communes. Pour la communication, je fais totalement confiance à Monsieur Moreau… j'imagine que cela va être exceptionnel, surtout cette année.

Mme KHERKHACH. – Concernant ce dossier ambitieux, bien sûr que nous sommes tous sensibles à tout ce qui peut participer à l'émergence de nouvelles formes d'expression démocratique, surtout dans le contexte que vous avez évoqué, Monsieur Bilirit, avec une certaine méfiance de la part de nos concitoyens vis-à-vis de ce que peut représenter la chose politique. Ceci dit, il faut que cela s'inscrive dans une certaine organisation, ce que vous nous présentez ce matin. Madame la Présidente, quand vous nous dites que le projet est ouvert à tous les Lot-et-Garonnais, je vous dis : « Faux ! » Parce que vous prévoyez que cette participation passe par une plate-forme numérique. Vous ne pouvez pas, d'un côté, faire le constat d'un phénomène grandissant d'illectronisme où beaucoup de gens sont aujourd'hui handicapés face à l'utilisation de l'outil numérique, de l'outil informatique, et d'un autre côté,

prétendre que ce projet s'adresse à tous. Non, une partie va en être exclue. À vous de voir ce que vous conviendrez de faire pour y remédier, dans l'accompagnement de ces projets et dans l'accompagnement des personnes qui auraient un projet mais qui ne pourraient pas utiliser la plate-forme numérique.

Deuxièmement, si j'ai bien compris, il y aurait à minima un lauréat par canton. Je me dis quand même que sur certains cantons, comme Agen 3 où je suis élue avec Pierre Chollet, qui est le canton le plus peuplé et le plus urbain du département, et qui est marqué par une certaine diversité démographique, culturelle, avec beaucoup de jeunes, des moins jeunes également, des pauvres aussi, beaucoup de pauvres dans nos quartiers politiques de la ville (j'en dirai un mot tout à l'heure sur les conseils citoyens)… je me dis que cela va être quand même compliqué de se mettre d'accord sur un projet qui fasse l'unanimité et qui soit représentatif, ou qui fasse en tout cas sens pour l'ensemble des citoyens de ce canton.

D'ailleurs, en parlant de la diversité des publics, si on parle des jeunes, et pour interroger le lien avec d'autres formes de projets « jeunes » – heureusement, beaucoup se déploient en dehors de ce conseil consultatif, vous avez tous dans vos communes un conseil des jeunes ou une association de jeunes qui participent à la vie locale, que ce soit par des jeunes de la mission locale, des jeunes scolaires, des jeunes qui sont inscrits dans nos centres sociaux, des jeunes qui fréquentent les dispositifs comme les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité : comment va-t-on articuler, coordonner les actions déjà existantes et s'assurer qu'on n'est pas dans une forme de doublon entre l'existant et ce qui est projeté par les jeunes ?

Je voudrais revenir sur la nature des projets. Vous avez dit que ce serait en lien avec les compétences du Département, dont acte. Avez-vous imaginé thématiser ces projets (en lien avec l'environnement durable, la citoyenneté, le social, l'intergénérationnel…) ? Il existe plusieurs thèmes sur lesquels les participants pourraient se retrouver.

Ce que j'ai trouvé d'intéressant dans ce qui a été dit, c'est peut-être de stimuler aussi des projets inter-cantons. À vous de voir comment vous allez pouvoir stimuler ces projets, les organiser peut-être selon des critères de sélection.

Je voudrais faire un retour sur l'expérience agenaise. Pierre Chollet en parlerait mieux que moi : c'est lui qui est à la tête des conseils de quartier à la Ville d'Agen. Compte tenu de l'expérience qui est celle de la Ville d'Agen sur ce type d'opération, et en lien avec ce qui se passe au niveau des conseils citoyens qui sont portés dans chacun des quartiers politiques de la ville, que ce soit à Agen, à Marmande, à Villeneuve et dans tous les territoires QPV - Quartier Prioritaire de la Ville - (Sainte-Livrade, Tonneins…), il ne faut pas s'illusionner sur la durée de vie des projets. Il faut vraiment que nous soyons tous vigilants sur le point de départ et le point d'arrivée de ces projets. Effectivement, je crois que vous aurez à priori un nombre intéressant de participants, dès lors qu'il s'agit de penser à l'émergence d'un projet. Mais après, vous savez aussi ce qu'est la vie d'un projet, ce qu'il nécessite d'implication, d'investissement, à côté de la vie des Lot-et-Garonnais, parce que ce ne sera pas le projet principal de leur vie. Certes, j'entends que deux agents vont participer à l'organisation de ces projets, mais je vous demande aussi de bien mesurer la durée d'investissement des participants sur ces projets.

Enfin, Madame la Présidente, vous avez parlé de la place qui était réservée au stade Armandie dans les priorités des Agenais. Je serais bien curieuse de savoir quelle est la priorité que donnent les Lot-et-Garonnais à ce projet et à ce budget. Je ne ferai pas de comparaison malheureuse entre le million manquant pour le SUA Armandie et le montant que vous allez allouer à ce budget participatif citoyen, que je trouve un peu démesuré et un peu démagogique compte tenu des difficultés financières que les collègues ont évoquées ce matin.

Mme la Présidente. – Juste une précision sur votre dernière remarque, Madame Kherkhach. Je crois qu'on ne peut pas opposer des projets. Le projet du stade Armandie n'a strictement rien à voir avec le projet d'un budget participatif qui s'inscrit dans une démarche particulière, demandée

par tous, bien au-delà des Lot-et-Garonnais, sur la démocratie participative. Il y a une appétence pour participer davantage à la vie démocratique. À mon avis, c'est très malvenu d'opposer des projets. Effectivement, on fait des choix, je suis à la tête d'un exécutif ; gérer, c'est aussi choisir. Donc on fait le choix d'aller sur un million pour le stade Armandie et un million sur le budget participatif.

Mme LAMY. – Pour moi, il ne peut en être autrement : le règlement sera le même pour tous les Lot-et-Garonnais, quel que soit le canton dont ils sont issus. Ensuite, il s'agit vraiment d'un exercice démocratique. Le résultat du vote désignera les projets lauréats. Quant aux thèmes qui pourront être attribués aux projets, évidemment il y aura une assistance préalable pour la définition et la faisabilité du projet, et un thème particulier pourra être fléché, mais encore une fois cela relèvera bien du porteur de projet et non du Département. Je rappelle aussi qu'il s'agit d'une expérimentation et que le dispositif sera amendé au fur et à mesure qu'il vivra, si besoin.

M. BILIRIT. – Juste pour compléter ce que dit Laurence Lamy, je rappelle que le dépôt du dossier peut se faire par papier, pas uniquement par une plate-forme numérique. Il peut être déposé en mairie, dans les collèges ou au Conseil départemental. Cela permet d'ouvrir le plus possible la possibilité de participer. Bien entendu que les thèmes seront regardés, en fonction de nos compétences. Ensuite, le vote qui aura lieu est un vote départemental, ce n'est pas un vote par canton, et dans ce vote départemental il y aura au moins un projet par canton, le premier qui sortira en nombre de voix, mais qui aura été voté par l'ensemble des Lot-et-Garonnais et non pas par les habitants du canton. On est dans une strate lot-et-garonnaise, ce n'est pas un vote cantonal. Après le premier projet par canton, en fonction des enveloppes restantes, seront retenus les dossiers qui auront reçu le plus de voix. C'est aussi une manière d'aménager les territoires que d'avoir au moins un projet par canton. Je voulais apporter ces précisions pour qu'il n'y ait pas de malentendu par rapport à ce qui a été présenté.

Mme BRANDOLIN. – Laurence, quand tu parles des thèmes, cela veut-il dire que les projets seront orientés, filtrés ? Vous dites que les projets devront correspondre aux compétences du Département. Les compétences sont quand même assez larges. Les porteurs de projet pourront-ils proposer n'importe quel projet, par exemple une structure de jeux pour enfants dans un parc ? Ou allez-vous vraiment thématiser, par exemple un soutien à un projet sportif ? En fait, cela me paraît très flou. J'ai du mal à me positionner par rapport à ce projet, que je n'arrive pas bien comprendre. Je dis cela avec l'expérience d'Agen où nous avions balisé les interventions des conseils de quartier à des compétences spécifiques, que nous avions listées.

Mme LAMY. – Il faudra quand même qu'il y ait un contrôle. Par exemple, nous ne pourrons pas retenir un projet qui relève du transport scolaire, et il faudra à ce moment-là que le porteur de projet le modifie, ou alors le projet sera exclu. Un contrôle préalable sera effectué pour que le projet puisse être porté par le Département. Je vous invite à consulter la plate-forme du Gers : les projets proposés sont très divers. On ne peut pas anticiper à l'avance les projets qui seront déposés, les idées des Lot-et-Garonnais. Il y aura un filtre pour savoir si le projet relève des compétences du Département ou pas, sachant que cette notion n'est pas maîtrisée par tous les citoyens. Il y aura une assistance préalable des idées qui seront reçues.

Mme HAURE-TROCHON. – Il faut insister sur le caractère expérimental. On n'a pas vu encore de projets émerger. Quand on recevra les enveloppes, là on pourra discuter et débattre sur l'orientation ou le fléchage des projets. C'est une expérimentation, et l'on va voir déjà comment la population s'empare du sujet ou pas. On sait tous que revendiquer est facile, mais s'engager est plus compliqué. Donc attendons de voir ce qui va se passer.

Mme la Présidente. – Madame Brandolin, j'entends ce que vous dites. Peut-être devrait-on définir les domaines dans lesquels les projets pourraient être conçus, pour éviter de décevoir certains. Peut-être faut-il y réfléchir.

M. BILIRIT. – Je crois qu'il ne faut pas être frileux là-dessus. On sait dans quels domaines il est possible d'aller, ou non. On verra s'il est nécessaire d'apporter des précisions, mais je pense

qu'aujourd'hui les associations et les individus le savent aussi, en fonction des compétences exercées. Comme le disait Caroline Haure-Trochon, on verra s'il faut repréciser, mais je pense que, dans un premier temps, c'est bien dans ce champ-là qu'il faut que l'on soit, et il me semble qu'il n'y a pas lieu d'avoir une frilosité là-dessus.

Mme LALAURIE. – Nous sommes dans une première année d'expérimentation, donc il va falloir faire un tri. Je crois que ce sera assez compliqué. Les compétences du Département sont malgré tout limitées, surtout sur nos communes. Donc je me dis qu'avancer la somme d'un million d'euros dans le contexte aujourd'hui, c'est sans doute être trop généreux.

Mme la Présidente. – C'est à peu près le montant proposé dans les départements limitrophes. Si les crédits ne sont pas consommés, ils ne sont pas reportés l'année suivante, donc ce n'est pas très grave.

M. GIRARDI. – Juste un mot sur ce dossier. J'entends bien les débats, mais à un moment donné il faut savoir ce qu'on veut. Tout le monde a bien acté, comme le mouvement des « gilets jaunes » l'a prouvé, qu'il y a une crise de confiance entre les citoyens et les élus. Les seuls qui échappent un peu à la règle (ce que le Président Macron a bien compris), ce sont les maires. Si un député allait sur les ronds-points, il en prenait une bordée. Si un maire du village y allait, ce n'était pas pareil. Alors que veut-on faire ? A l'initiative des élus du Conseil départemental, qu'on propose d'aller rencontrer les gens, je crois que c'est exactement ce que l'on doit faire. Donc il ne faut pas mégoter. Je trouve qu'il ne faut pas avoir le doigt sur la raie du pantalon. Il faut y aller, il faut le faire. Ou on va voir les gens, ou on n'y va pas. Tout le monde est d'accord ? Ce n'est que du bonheur !

Mme LAMY. – Une fois le vote réalisé, nous allons communiquer sur la démarche. Ce sera à nous d'être le plus précis possible pour lever toutes les incertitudes.

Mme la Présidente. – S'il n'y a plus d'interventions, je vous propose que l'on passe au vote de ce rapport 4004, « Bâtir un département d'initiative citoyenne – Mise en place d'un budget participatif citoyen en Lot-et-Garonne ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

RAPPORT N° 4004

BATIR UN DEPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE – MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté.

Pour : 28 (groupes La Majorité départementale et La Dynamique citoyenne)

Abstention : 14 (groupe L'Avenir ensemble)

Absents lors du vote : **M. Jacques BORDERIE (pouvoir à Mme Besson)**
M. Christian DELBREL (pouvoir à Mme Bricard)
Mme Christine GONZATO-ROQUES (pouvoir à M. Calmette)
M. Alain MERLY (pouvoir à Mme Ducos)
M. Michel MASSET (pouvoir à Mme Tonin)

Mme la Présidente. – Il n'y a pas de motion. Je vais pouvoir lever la séance. Monsieur Lepers ?

M. LEPERS. – Demain, à Villeneuve, se tient la Foire bio, et j'ai une petite pensée pour Monsieur Paul Simonet, qui nous a quittés le mois dernier, un lundi de juin, à qui Monsieur Girardi et Monsieur Cassany ont rendu hommage. Je voudrais, dans cet hémicycle, lui rendre hommage également. Il était l'un des pionniers du marché à Villeneuve-sur-Lot en termes d'écologie. Il y a quarante ans, on devait sûrement le prendre pour un fou, et j'ai une pensée pour lui. Demain, on fête le bio. Toutes politiques confondues, c'est quelqu'un qui a compté pour le Lot-et-Garonne, et je voulais en faire part avant de terminer cette session.

Mme la Présidente. – Merci. Je lève la séance et vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances. À la rentrée prochaine.

La séance est levée à 12h30.

Diaporama

LOT-ET-GARONNE
DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE
Démocratie participative
Bâtir un département d'initiative citoyenne
Mise en place d'un
Budget Participatif Citoyen
19 juillet 2019 – 11h
Session du Conseil départemental
1
www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE
Démocratie participative
Mise en place d'un budget participatif citoyen
Réunions des commissions Développement Durable-Citoyenneté et Redéfinition des politiques départementales les 7 et 14 juin 2019. Présentation des enjeux, avec les retours d'expériences des Départements du Gers, des Landes et de la Dordogne.
Objectif : décision sur l'opportunité de la mise en place d'un Budget Participatif Citoyen, conformément à la délibération du Conseil départemental du 5 avril dernier.
Avis favorable des 2 commissions à l'unanimité des membres présents
Ce dossier a également été examiné par la commission des finances et la commission Développement durable citoyenneté le 10 juillet 2019
2
www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Démocratie participative

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Qu'est ce qu'un Budget Participatif Citoyen ?

C'est un budget mis à la disposition des citoyens pour :

- **proposer leurs idées, leurs projets entrant dans les champs de compétences du Département ;**
- **décider, par le vote, des projets utiles au Département ;**
- **décider de l'affectation du budget alloué**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Démocratie participative

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Il s'agit de répondre à 3 questions :

- **Le Conseil départemental 47 s'engage-t-il dans cette démarche ?**
- **Si oui, quelle serait l'enveloppe allouée à ce 1er budget participatif ?**
- **Quelles seraient les propositions de grands principes qui seront ensuite formalisés dans le règlement co-écrit avec les membres du Conseil consultatif citoyen ?**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

l'exemple de nos voisins

Le Département du Gers, pionner de la démarche, vient de voter son Budget Participatif Gers 2, les Départements de la Dordogne et des Landes ont voté la mise en place de leur premier budget participatif, la Gironde envisage la mise en place en 2020.

- **Le GERS = 1 million la 1re année / enveloppe identique en 2019**
- **La DORDOGNE = 1 million**
- **Les LANDES = 1,5 million**

5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Propositions des commissions

Quelles sont les dépenses éligibles ?

- **Dépenses d'investissement ne générant pas ou très peu de fonctionnement**
- **Projets en lien avec les compétences du Département**
- **Projets d'intérêt collectif**
- **Projets réalisables dans l'année suivant leur approbation**
- **Projets qui devront être portés par les associations**
- **Projet jeune :**
  - **porté par des jeunes mais pouvant bénéficier à tout public**
  - **déposé par des jeunes de 11 ans (collège) à 20 ans**

7 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Propositions des commissions

Quel est le montant maximum pour chaque projet ?

- projet jeune :
  - au moins 10 % de l'enveloppe globale
  - montant maximum du projet : 25 000 euros
  - Pas de co-financement
- autres projets :
  - montant maximum du projet : 50 000 euros
  - pas de co-financement

Les projets dont le montant est supérieur seraient écartés

8 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Propositions des commissions

Qui peut déposer un projet ?

- Tout citoyen résidant en Lot-et-Garonne (âgé d'au moins 11 ans pour les projets jeunes) ou association du département
  - pour les particuliers, la réalisation devra être assurée par une association ou une Junior association ou une ATEC (association temporaire d'enfants citoyens) pour les projets jeunes
- Sont exclus : les collectivités et leurs établissements publics / les syndicats intercommunaux / les entreprises privées

Il ne sera pas demandé de justificatif de domicile – les personnes attesteront sur l'honneur de leur résidence lors du dépôt du projet.

9 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Propositions des commissions

Où et comment déposer un projet ?

- Sur la plateforme numérique dédiée (qui sera créée)
- En mairie au format papier
- Par courrier ou dépôt à l'Hôtel du Département

- Examen des projets ?
- Analyse de la faisabilité juridique et technique par les Directions (selon le domaine) dès la réception du projet
- Accord des maîtres d'ouvrage (associations) ou des Communes (si le projet concerne le domaine public)
- Présentation et validation en Conseil consultatif citoyen puis à la commission Citoyenneté

10 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Propositions des commissions

Campagne pour défendre les projets ?

- Publication des projets sur la plateforme dédiée
- Chaque porteur de projet mène campagne pour défendre son projet par ses propres moyens
- Un kit de campagne pourra être remis à chaque porteur de projet (à définir)
- Pour les projets jeunes : organisation éventuelle de réunion publique ou vidéo sur une chaîne You-tube dédiée

11 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Propositions des commissions

Vote

- A partir de 11 ans (collégien)
- Citoyen résidant en Lot-et-Garonne (pas de justificatif / atteste sur l'honneur)
- Sur la plateforme dédiée
- Urne disponible dans chaque commune
  - Communication spécifique à destination des maires pour expliquer la démarche
- Urne dans les collèges
- Urne à l'hôtel du Département
- Un votant doit obligatoirement voter pour 3 projets

12 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Propositions des commissions

Détermination des lauréats

- Sélection des projets jeunes par ordre décroissant des voix obtenues jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée

- Autres projets : Pour assurer une répartition territoriale équitable, le premier projet sur chaque canton qui arrivera en tête des voix sera retenu. Les autres projets lauréats seront ceux ayant obtenu le plus grand nombre de votes, jusqu'à épuisement de l'enveloppe

13 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Propositions des commissions

Réalisation / Evaluation

- Réalisation dans les douze mois suivant la délibération qui validera leprojet
- Les projets déposés par un particulier devront être réalisés par une association
- Le budget non consommé ne sera pas reporté sur l'exercice suivant
- Evaluation des projets après leur réalisation

14 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

BUDGET PARTICIPATIF

Budget participatif Lot et Garonne

Projet de Calendrier 2019 – si avis favorable

7 & 14 Juin 2019
- Réunions des commissions Développement durable citoyenneté / redéfinition des politiques départementales
- Avis favorable à l'unanimité des présents
- Dossier présenté également en Commission des finances (10/07)

19 juillet 2019
- Session spéciale du Conseil Départemental
- Décision sur la mise en place du BPC et définition du montant de l'enveloppe allouée

Septembre 2019
- 10 septembre 19H00 – Tirage au sort des membres du Conseil consultatif citoyen
- 21 septembre 10h00 – Installation du Conseil consultatif citoyen

15 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

BUDGET PARTICIPATIF

Budget participatif Lot et Garonne

Projet de Calendrier 2019 – si avis favorable

Début octobre 2019

- Réunion du Conseil consultatif citoyen
- Co écriture du règlement du Budget participatif citoyen

Mi-octobre 2019

- Réunion(s) publique(s) : présentation de la démarche et du règlement du Budget participatif citoyen / ouverture de la plateforme dédiée

Octobre à décembre 2019

- Dépôt d'idées par les citoyens /émergence des projets / pré analyse et aide à la constitution des projets
- Travail transversal de toutes les directions (référents par direction)

16 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

BUDGET PARTICIPATIF

Budget participatif Lot et Garonne

Projet de Calendrier 2020 – si avis favorable

Janvier 2020

- Réunion du Comité technique sur l'analyse définitive des projets

Février 2020

- Liste des projets soumis au vote / Mise en ligne
- Campagne par les porteurs de projets / vote des citoyens

Mars 2020

- Résultat des votes
- Présentation des projets lauréats en conseil consultatif citoyen et en commission Développement durable citoyenneté
- Présentation en Assemblée départementale et vote de la ligne BPC au BP 2020

17 www.lotetgaronne.fr

LISTE EMARGEMENT

REUNION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 19 JUILLET 2019

M. BARRAL Bernard	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre
M. CONSTANS Rémi	M. DELBREL Christian Procuration Bricard	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie
M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas

Mme LALAURIE Line	Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain
Mme PAILLARES Marylène	M. PERAT Michel	M. PICARD Alain	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène

Approbation des débats de la session du 19 juillet 2019

Fait le 22 novembre 2019

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance,

Nathalie BRICARD

Imprimé en décembre 2019

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,
Sophie BORDERIE